



Manifestation le jeudi 28 Avril Contre le projet de loi Travail

Objectif : encore plus nombreux et déterminés que le 31 Mars !

Troisième journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations après celles du 9 et du 31 Mars, la journée du 28 Avril doit permettre à la mobilisation de passer un nouveau palier. Il nous faudra être encore plus nombreux et déterminés pour construire un mouvement général afin de contraindre le gouvernement à retirer la loi Travail.

C'est nécessaire car ce projet de loi est lourd de menaces pour l'ensemble des salariés : il facilite la flexibilité, les licenciements et conduit à baisser nos rémunérations (baisse du paiement des heures supplémentaires, facilitation des accords d'entreprise pouvant baisser les salaires).

Et c'est aussi possible : le mouvement enclenché dans la jeunesse et qui a des échos dans de nombreuses entreprises a montré sa force ces dernières semaines. Rappelons qu'il y a 10 ans, un mouvement comparable avait fait reculer le gouvernement De Villepin sur l'instauration du CPE.

Un mouvement profond qui exprime le ras-le-bol que beaucoup ressentent

Le mouvement qui s'amplifie contre la loi Travail est l'expression d'un très profond ras-le-bol. Un sentiment de ras-le-bol largement partagé par les salariés du site de Lardy, soumis aux suppressions de postes, au manque de moyens, à la charge de travail en hausse, au gel des salaires et, pour les salariés prestataires, à la précarité.

La majorité des salariés a conscience que ce projet de loi est, dans sa philosophie de base, une remise en cause globale du Code du Travail. C'est un retour à avant 1910 (date de mise en place du code du Travail), avec l'objectif d'affaiblir les défenses collectives obtenues par les luttes de nos anciens au profit d'un contrat de gré à gré entre le salarié et son employeur : le pot de terre contre le pot de fer. C'est pour cela que cette loi n'est ni amendable, ni négociable, elle doit être retirée.

Au-delà de cette remise en cause générale, la loi comprend des mesures concrètes qui font directement écho à ce que nous vivons quotidiennement chez Renault ou dans les sociétés sous-traitantes. La direction de Renault a d'ailleurs décidé d'attendre la loi Travail pour entamer des négociations sur un nouvel accord de compétitivité. Une telle loi lui faciliterait la tâche pour flexibiliser et augmenter notre temps de travail, baisser la rémunération des heures supplémentaires, nous mettre sous la menace de suppressions d'emplois, etc.

Nous savons que beaucoup de salariés sont en désaccord avec cette loi Travail. Que beaucoup en ont ras-le-bol de vivre au quotidien les conséquences de politiques qui seront aggravées par cette loi. Des dizaines de salariés de Lardy se sont mobilisés en participant à l'une des actions qui ont déjà eu lieu.

Nous invitons tous ceux qui hésitent encore à rentrer dans la lutte à franchir le pas, car notre victoire est non seulement nécessaire mais elle est en plus possible !



UGICT Ingénierie Lardy
Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens

Le jeudi 28 Avril, tous mobilisés contre la loi Travail

Manifestons massivement à Paris – 14h Denfert-Rochereau



Après 1995 et 2006, 2016 ?

En décembre 1995, un vaste mouvement de grève faisait reculer les attaques contre les retraites et la Sécurité Sociale que le gouvernement Juppé voulait faire passer.

Au printemps 2006, c'est la tentative d'instauration par le gouvernement De Villepin d'un contrat de travail au rabais pour les jeunes (Contrat Première Embauche) qui donnait lieu à un vaste mouvement des étudiants et des salariés. Là aussi, après de puissantes mobilisations et l'augmentation progressive du taux de grévistes dans le privé et le public, le gouvernement devait reculer. Pourtant, il était allé jusqu'à faire voter la loi, la passer au Conseil Constitutionnel et la faire promulguer !

10 ans plus tard, nous sommes confrontés à une nouvelle attaque frontale contre nos droits de salariés. Contrairement à 2006, elle concerne tous les salariés et pas que les jeunes. L'opposition majoritaire dans l'opinion publique, les fortes mobilisations chez les étudiants et lycéens, les occupations de places de « Nuit Debout », tout cela montre que le fond de l'air est propice à la construction d'un mouvement à même de gagner.

Les échanges entre salariés sur le site montrent que le ras-le-bol et la conscience de la nocivité de cette loi sont très forts. Nos chances de faire reculer le gouvernement et le patronat sont réelles. Pour cela, il faut être encore plus nombreux que lors des fortes mobilisations du 9 et du 31 Mars.

Nous étions une cinquantaine de Lardy, Renault et prestataires, lors de la manifestation du 31 Mars. D'autres salariés doivent nous rejoindre pour faire de la manifestation du 28 Avril un nouveau temps fort et envisager rapidement des suites.

Les grèves du 9 et 31 Mars ont été visibles à bien des niveaux car même dans les petites entreprises ou les petites entités, des salariés se sont mis en grève. Ainsi, des cinémas étaient fermés, l'accueil périscolaire était perturbé dans de nombreuses communes, etc. A Lardy, des bancs moteur et des bancs à rouleaux n'ont pas tourné.

C'est la généralisation de ces grèves qui fera reculer gouvernement et patronat. C'est nous qui faisons tourner l'économie, des grèves massives peuvent le démontrer à qui en douterait !

Début du « travail » parlementaire, concessions aux « jeunes » : qu'est-ce qui change dans le projet de loi ?

La loi est passée début avril au stade de la préparation parlementaire. Les députés de la commission des Affaires Sociales ont conservé la philosophie générale du texte et ce qu'ils ont introduit dans le projet de loi est loin d'être favorable à tous les salariés.

Un seul point « positif », c'est que les 11 heures de repos entre deux séances de travail pour les salariés au forfait-jour ne pourront pas être fractionnées comme le prévoyait le projet initial : cela fait toujours un recul d'évité mais difficile de s'en réjouir tellement ce fractionnement était scandaleux.

Sur les deux autres modifications significatives, le bilan est négatif. Ainsi, la commission introduit la possibilité d'accords dits « offensifs » : en cas d'augmentation des commandes, une entreprise pourra faire signer un accord flexibilisant et augmentant le temps de travail sans augmenter le salaire. Autre point, la définition du licenciement économique dépendra de la taille de l'entreprise : pour celles <11 salariés, il suffira d'un trimestre de baisse de chiffre d'affaires pour justifier des licenciements. Il faudra 2 trimestres pour une entreprise de 11 à 50 salariés, 3 entre 50 et 300 et 4 pour celles de 300 et plus. C'était 2 trimestres pour toutes les entreprises dans le texte initial...

Quant aux concessions faites aux « jeunes » par M. Valls le 11 avril, elles ne concernent pas du tout la loi Travail. Si elles répondent à des revendications portées par l'UNEF, elles ne modifient aucunement le projet de loi et n'ont été accordées que pour tenter d'éteindre la mobilisation. Les organisations de jeunes ont donc décidé de poursuivre la mobilisation pour le retrait de la loi Travail.

FACE À LA RETOQUE DE
LA LOI-TRAVAIL, LE
MEDEF LACHE ENFIN
QUELQUE CHOSE
...



En amplifiant la lutte, nous pouvons faire reculer le gouvernement et le patronat sur leur projet de loi de régression sociale. Alors, participons massivement à la manifestation du jeudi 28 Avril – Départ 14h de Denfert-Rochereau (CGT-Solidaires-FO-FSU-UNEF-FIDL-UNL).

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève jeudi 28 avril 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation à Paris départ 14h Denfert-Rochereau

RDV devant le CE de Lardy à 12h45

**Inscription au car en bas de la cantine dès aujourd'hui ou par mail : cgt.rueil-lardy@renault.com
(Participation 5 euros)**